



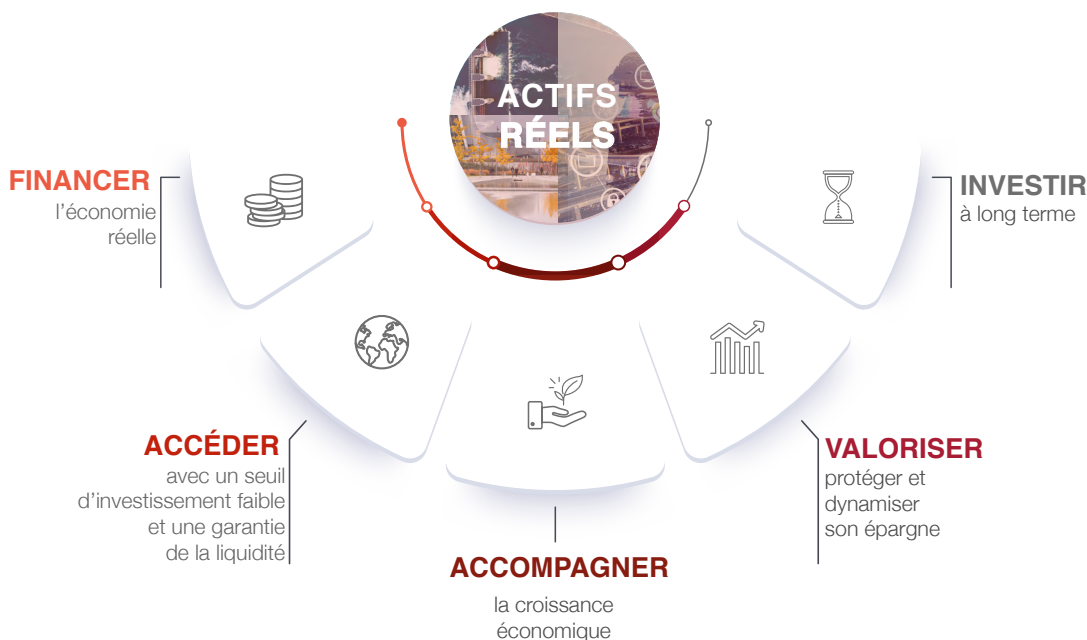
GENERALI
INVESTMENTS

EXCLUSIVITÉ
CONTRATS
GENERALI VIE

Il est désormais possible pour vos clients d'investir
dans des actifs non-cotés et des actifs réels.

ACTIFS RÉELS :

un accès **privilégié** à de nouvelles **opportunités** d'investissement



3 bénéfices :

- Des **ACTIFS** NON **COTÉS** pour un ancrage dans l'économie réelle
- Un investissement de long terme qui offre des **RENDEMENTS RÉGULIERS**
- Des investissements décorrélés des marchés boursiers qui apportent une **DIVERSIFICATION** supplémentaire



Une **offre sur-mesure**, investie dans des sociétés non cotées également appelées Private Equity, qui donne accès à une stratégie d'investissement jusque-là réservée aux investisseurs institutionnels.

Une **approche diversifiée** pour investir dans l'économie réelle.

Expert en gestion immobilière, Generali Real Estate donne accès à une gestion constituée d'actifs qualitatifs de natures différentes (bureaux, commerces, immobilier résidentiel, ...) qui bénéficient d'une exposition géographique diversifiée.

Un **accès privilégié et exclusif** à l'immobilier par le Groupe Generali.



Classe d'actifs d'avenir, les infrastructures répondent aux enjeux de développement durable et nécessitent d'importants besoins de financement. Décorrélées des marchés financiers, elles offrent un potentiel de protection contre l'inflation et la cyclicité économique.

Une **nouvelle opportunité de placement** dans des actifs réels et durables.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet



SCAN ME

UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT APPARTENANT AUX RÉSEAUX DE GENERALI VIE.

Source : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio – Juillet 2021. Ce document n'est préparé qu'à titre d'information et il ne constitue pas un acte de commercialisation au sens de la Directive AIFM (Directive 2011/65/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), ni une documentation commerciale ou une offre de souscription ou d'acquisition. La remise de ce document ne constitue pas un conseil en investissement financier ou la fourniture de tout autre service d'investissement au titre de la Directive MIF (Directive 2014/65/UE sur les Marchés d'instruments financiers). Ce document est exclusivement destiné à être remis par GIP à des conseillers en gestion de patrimoine ou à des conseillers en investissements financiers afin que ces derniers puissent présenter à leurs clients l'opportunité d'investir dans des Unités de Compte dans le cadre de leurs contrats d'assurance-vie conclus avec des entités du Groupe Generali. Ce document ne peut être remis ou communiqué directement ou indirectement à d'autres personnes. Ces investissements devront être fondés sur une analyse propre des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières ou toute autre conséquence liée à un tel investissement, compte tenu des avantages et des risques qu'il comporte. Les informations incluses dans ce document étaient correctes au moment de sa rédaction, sans obligation pour GIP de les mettre à jour. Aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie n'est donnée sur (i) l'exactitude ou l'exhaustivité des informations, déclarations, points de vue, projections ou prévisions présentés dans ce document, (ii) sur le fait que les objectifs seront atteints ou (iii) le fait les montants investis seront recouverts. Tous les investissements sont soumis à des risques. Generali Investments est la marque commerciale de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio.